

façons d'accéder à cette information. Les activités du Ministère sont axées sur la radiodiffusion, la recherche en matière de télécommunication et le rôle du Canada dans les télécommunications par satellite. Sa clientèle se compose principalement d'établissements publics et privés qui fournissent ces services ou fabriquent du matériel à cette fin. Le Ministère s'occupe également d'un grand nombre d'institutions publiques et privées opérant dans le domaine de la culture. En outre, il s'intéresse au contenu culturel acheminé par les voies de communications, tant électroniques que non électroniques. Il compte aussi parmi ses clients les créateurs et les administrateurs du contenu culturel.

Ministre responsable :
ministre des Communications

Condition féminine Canada

151, rue Sparks, bureau 1005
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 995-7835.

Activités de Condition féminine Canada au sein du gouvernement fédéral : cet organisme surveille les politiques et les programmes que mettent en œuvre les ministères fédéraux en vue de promouvoir l'égalité des sexes. Il coordonne les mesures prises à l'échelle fédérale pour améliorer la condition féminine et veille à ce qu'il y ait consultation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les organismes non gouvernementaux sur les questions touchant la condition féminine.

Ministre responsable :
ministre responsable de la Condition féminine

Condition physique et Sport amateur

Administration centrale
Tour Journal Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 996-4510.

Cet organisme vise à améliorer le niveau de condition physique des Canadiens et à encourager leur participation et leur niveau d'excellence dans les sports amateurs.

Ministre responsable :
ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)

Conseil canadien des normes

Administration centrale
350, rue Sparks, bureau 1200
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 238-3222.

Le Conseil cherche à promouvoir la normalisation volontaire dans les domaines relatifs à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, aux structures, aux articles manufacturés, aux produits et aux autres marchandises, lorsqu'elle n'est pas expressément prévue par la loi.

Ministre responsable :
ministre de la Consommation et des Corporations

Conseil canadien des relations du travail

Administration centrale
Édifice C.D.-Howe
240, rue Sparks, 4^e étage ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X8

Bureaux régionaux : Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 996-9466.

Le Conseil canadien des relations du travail est un tribunal administratif quasi judiciaire investi d'un pouvoir d'adjudication et doté de pouvoirs et de responsabilités statutaires en vertu des Parties IV et V du *Code canadien du travail*. La compétence du Conseil en matière de relations industrielles et de sécurité s'étend aux entreprises fédérales, y compris au transport interprovincial et international de marchandises et de passagers, par terre, par eau et par air ; à la télédiffusion et à la radiodiffusion ; aux communications ; à l'activité des débardeurs ; à la manutention du grain ; aux banques ; à l'exploitation de gîtes d'uranium ; et à certaines sociétés de la Couronne. Le Code confie au Conseil un double rôle : octroyer, modifier ou retirer les droits de négociation, et trancher, par voie de médiation ou d'adjudication, les questions relatives aux plaintes de pratique de travail déloyale déposées contre les syndicats ou les employeurs qui contreviennent au Code. S'il juge que le Code a été violé, le Conseil a le pouvoir d'ordonner la réintégration d'un employé dans ses fonctions et le versement d'un dédommagement s'il y a lieu. Le Conseil peut aussi, sur demande, ordonner à des employés de retourner au travail dans le cas d'arrêts de travail illégaux. Il est également habilité à essayer de résoudre d'autres genres de conflits qui pourraient survenir